

ISLE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-05

avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/02/2024

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 14/02/2024

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2024-05. BP 2024.pdf

Annexes :

1 - BP 2024 CIOL.pdf

2 - BP 2024 CIOL signatures.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20240208-2024-05-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure et trente minutes au 4 rue de la gare à Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 01-02-2024.

Objet : Vote du BP 2024.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-MichelIGOULZAN, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT
Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, M. Florian CAMPOURCY, Mme Alexandra MALISSEN.

Excusés : Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT,

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires	Suppléants
	6	6
Présents	6	4
Votants	6	-
Pour	6	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président propose de voter le budget du CIOL pour l'année 2024.

Le budget de fonctionnement du CIOL s'élève à 358 415,00 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 13 850,00 €, les charges de personnel à 338 015,00 €, les charges de gestion courante à 900,00 €, les charges financières à 1 200 € et la dotation aux amortissements à 4 200,00 €.

Les recettes des services sont estimées pour cette période à 107 500,87 €.

Le montant total de la participation des communes représente 207 098,00 €.

Une demande de subvention de fonctionnement sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Elle est estimée à 17 100,00 €.

Le budget d'investissement du CIOL s'élève à 12 873,92 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2024.

Le Budget primitif 2024 (M57) voté par nature est joint à la présente délibération ainsi que la Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif 2024.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ;14/02/2024

Isle, le 14/02/2024

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

